



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 mars 1999

Espace Niortais - Evolution de l'opération

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 Mars 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 Mars 1999

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Alain BAUDIN donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à Mme Marie-Cécile MORISOT.
Mme Maryse ROUZIER donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D99107

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 1999

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

L'opération de l'Espace Niortais conformément à la présentation faite en Commission Générale du 3 septembre 1997 et au Conseil Municipal en date du 10 octobre 1997 regroupait :

- le transfert des services et les travaux de préparation (démolitions, déplacement des réseaux),
- la participation de la Ville à la construction du garage, y compris les adaptations liées aux négociations avec l'Architecte des Bâtiments de France,
- le nouvel Hôtel Administratif et la salle de diffusion,
- le CAMJI et la Maison Communale Pour l'Emploi,
- le traitement des espaces publics.

Le coût annoncé de l'opération était de 94 567 247 F TTC (A) et il était fait référence aux autres projets en cours ainsi qu'aux évolutions du site. En effet, l'espace niortais s'étend très largement au delà du seul Hôtel Administratif Municipal qui n'est que le bâtiment principal parmi d'autres en cours de construction ou de réhabilitation. Les appels d'offres ont respecté le cadre de cette enveloppe.

A l'époque (1995), nous avons constitué dans le cadre de notre planification pluriannuelle un provisionnement "prudentiel", sans engagement de crédit de paiement à hauteur de 140.000.000 F afin de pouvoir intégrer les décisions ultérieures relatives à des opérations impossibles à évaluer au départ faute de contenu d'usage précis mais figurant nécessairement dans le périmètre de l'Espace Niortais. Certes nous pourrions aussi considérer que par exemple les dépenses liées à l'aménagement de la Place du Roulage ou aux rues autour de l'Eglise Notre Dame n'entrent pas dans les coûts de "l'Espace Niortais". Mais il nous a semblé que pour davantage de lisibilité aux yeux des Niortais, il était préférable de faire un tout de nos décisions.

Depuis cette date, le Conseil Municipal s'est prononcé sur un certain nombre de modifications dont :

- Garage : le transfert de la réalisation de la "dalle zéro" à la SOPAC et la prise en compte de surcharges (archives, fichiers, etc ...) - CM du 15 mai 1998.

Par ailleurs, de nouvelles opérations ont été lancées dans le périmètre de l'Espace Niortais pour lesquelles le Conseil Municipal a déjà été amené à délibérer :

- la participation pour les travaux à effectuer par le Pact des Deux-Sèvres pour la réalisation d'un passage entre la rue St Jean et la placette de l'Hôtel Administratif (convention CM 22.12.98) ;
- l'immeuble des Sem et des animateurs Urbains (lancement de l'appel d'offres CM 26.02.99) ;
- la réhabilitation du Musée d'Histoire Naturelle (approbation APD - CM 26.02.99) ;
- l'extension de la Maison Communale Pour l'Emploi (désignation maîtrise d'oeuvre - CM 29.03.99) ;
- l'immeuble des syndicats (autorisation PC - CM 29.03.99).

L'estimation de ces nouvelles opérations est de 10 834 483 F TTC (B). Soit au total, pour ce qui est des crédits de paiement décidés, 105.401.730 F (94.567.247 F (A)+ 10.834.483 F (B)).

A ce jour, j'ai demandé aux services municipaux de faire le point général sur toutes les opérations dont le contenu peut évidemment être aujourd'hui appréhendé (ce qui n'était pas le cas en 1995) en incluant des décisions à venir, les aléas d'opération et de chantier, les actualisations.

Les décisions à venir pour ce qui est :

- des espaces publics du périmètre de l'espace niortais, à savoir le traitement de

- * la rue Emile Bèche, la façade de la place Martin Bastard, le tronçon de la rue de la Préfecture,
- * la fontaine de la place Martin Bastard,
- * les gradins et jeux d'eau de la cour Michelet

estimés à 4 845 000 F TTC

- pour ce qui est des conséquences liées à l'emménagement des services dans l'Hôtel Administratif et

l'équipement scénographique de la salle de diffusion musicale, celles-ci sont estimées à 4 800 000 F TTC.

- et enfin les incidences budgétaires liées aux aléas susceptibles d'intervenir durant le déroulement des chantiers y compris les actualisations estimées à 4 505 618 F.

Soit un total de 14.150.618 F (C) pour les décisions à venir et chiffrées aujourd'hui (4.845.000 F + 4.800.000 F + 4.505.618 F).

Rappelons également que nous serons prochainement amenés à nous prononcer sur les travaux à effectuer sur l'Hôtel de Ville après la mise en service de l'Hôtel Administratif.

De plus, l'opération de l'Espace Niortais, comme nous l'avons indiqué dans la délibération du 20 janvier dernier, aura des conséquences en terme de circulation sur l'ensemble du secteur compris entre la place du Roulage, la Place St Jean, la Place Martin Bastard et l'église Notre-Dame. A cette occasion, le Conseil Municipal s'est prononcé sur certains de ces travaux ainsi que ceux prévus place de la Comédie.

Afin de bien cerner l'ensemble des travaux périphériques, j'ai demandé à ce que l'estimation englobe également les interventions sur :

- le secteur de la Préfecture ;
- la Place du Roulage ;
- les rues Mellaise et Petit Banc ;
- la rue Porte St Jean.

Le coût global de 11 065 000 F TTC (D) de ces opérations s'inscrit dans une cohérence d'aménagement du secteur et fera l'objet de décisions du Conseil Municipal le moment venu, avec des inscriptions budgétaires qui pourront s'échelonner sur l'exercice 99 ainsi que ceux de 2000 et 2001 et pour des fins de programme 2002. Avec actuellement un total de 130.617.348 F (94.567.247 F (A) + 10.834.483 F (B) + 14.150.618 F (C) + 11.065.000 F (D)), nous sommes donc dans le prévisionnel de 1995 (140.000.000 F) ainsi que dans les délais prévus pour les réalisations, mais notre vigilance reste totale. Dans les conditions évoquées ci-dessus, les taux de la fiscalité locale ne sont pas à reconsidérer comme nous l'avons toujours rappelé depuis 1995 du fait de la réalisation de l'Espace Niortais.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. le Maire à lancer les différentes procédures liées aux opérations précédemment citées.
- autoriser M. le Maire à faire préparer toutes les délibérations qui devront être présentées devant le Conseil Municipal.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	7
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)